

ANIVIN DE FRANCE
Association Nationale Interprofessionnelle

**Pourquoi est-il
indispensable de
mettre en œuvre des
vignobles
dédiés à
Vin de France ?**



**Conférence de presse
10 avril 2018**

VIN DE
FRANCE

Pourquoi est-il indispensable de mettre en œuvre des vignobles dédiés à VIN DE FRANCE ?

La France manque de volume pour répondre à la croissance du grand export, notamment en VIN DE FRANCE pour continuer sa conquête de parts de marché.

Le maintien de notre leadership sur le marché mondial nécessite un Vignoble Innovant, Éco-responsable, rentable et dédié à VIN DE FRANCE !

Les premiers vignobles pilotes vont être mis en œuvre avec GRANDS CHAIS DE FRANCE et EVOC – VINADEIS.

RELEVER LE CHALLENGE D'UN MARCHÉ INTERNATIONAL EN CROISSANCE

En 2017, la consommation mondiale, estimée entre 240,5 et 245,8 millions d'hectolitres⁽¹⁾, est en hausse sensible par rapport à 2016 et cette tendance est constante.

Parallèlement, la production baisse. Celle de 2017 est historiquement faible avec, pour l'Italie, 1^{er} producteur, 39,3 Miohl⁽¹⁾ suivie par la France avec 36,7 Miohl⁽¹⁾ et l'Espagne, 33,5 Miohl⁽¹⁾.

Face à une hausse des exportations des vins français en 2017 de + 6% versus 2016, soit 9,8 Miohl⁽²⁾, la faible production française de ces dernières années laisse présager des difficultés pour répondre aux attentes croissantes du marché international en vins français.

Le constat est simple : toutes les catégories de vins français progressent à l'export quand la production française est en baisse par conséquent VIN DE FRANCE manque de sourcing pour répondre aux attentes croissantes du marché international.

Face à la mondialisation de la consommation du vin et à l'internationalisation de la viticulture, la réponse innovante de la France viti-vinicole pour demeurer leader est portée par VIN DE FRANCE.

⁽¹⁾OIV ⁽²⁾FEVS

VIN DE FRANCE : UNE DÉNOMINATION NATIONALE QUI PARTICIPE À PART ENTIÈRE AU RAYONNEMENT DE LA FRANCE VITI-VINICOLE À L'INTERNATIONAL

VIN DE FRANCE est la dénomination nationale des vins avec mention de cépage, créée en 2009 suite à la refonte de la nomenclature des catégories de vin par l'Union Européenne. Elle s'inscrit aux cotés des vins avec une Indication Géographique Protégée (I.G.P) et des vins avec une Appellation d'Origine Protégée (A.O.P).

Cette dénomination possède des atouts majeurs pour la conquête des marchés et aider au maintien du leadership international de la France viti-vinicole. Dénomination des vins créatifs, elle permet une disponibilité en quantité et l'élaboration de profils de vin correspondant aux attentes des marchés. Elle s'appuie sur l'image valorisante de la France et sur la visibilité revendiquée des cépages sur les étiquettes. De plus, les opérateurs développent des marques fortes dotées de programmes de communication puissants. Le positionnement prix de ces marques se situe sur les segments premium et super premium, de 7 dollars à 13,99 dollars, sur le marché américain⁽³⁾.

En 2017, 753 opérateurs ont commercialisé du VIN DE FRANCE (+76% vs. 2010)⁽⁴⁾ majoritairement à l'international. Présents sur l'ensemble des vignobles français, ces opérateurs regroupent des PME, des TPE et des grands groupes dans toutes les familles de la filière : négociants, coopératives et vignerons.

Depuis 2010, première année d'existence de VIN DE FRANCE cépage en bouteille, son succès à l'international ne cesse de prouver la pertinence de sa création. En 2017, 88 millions de bouteilles de VIN DE FRANCE avec mention de cépage ont été commercialisées soit +10 % en volume versus 2016, pour une valeur de 163 millions d'euros soit +10% versus 2016⁽⁵⁾.

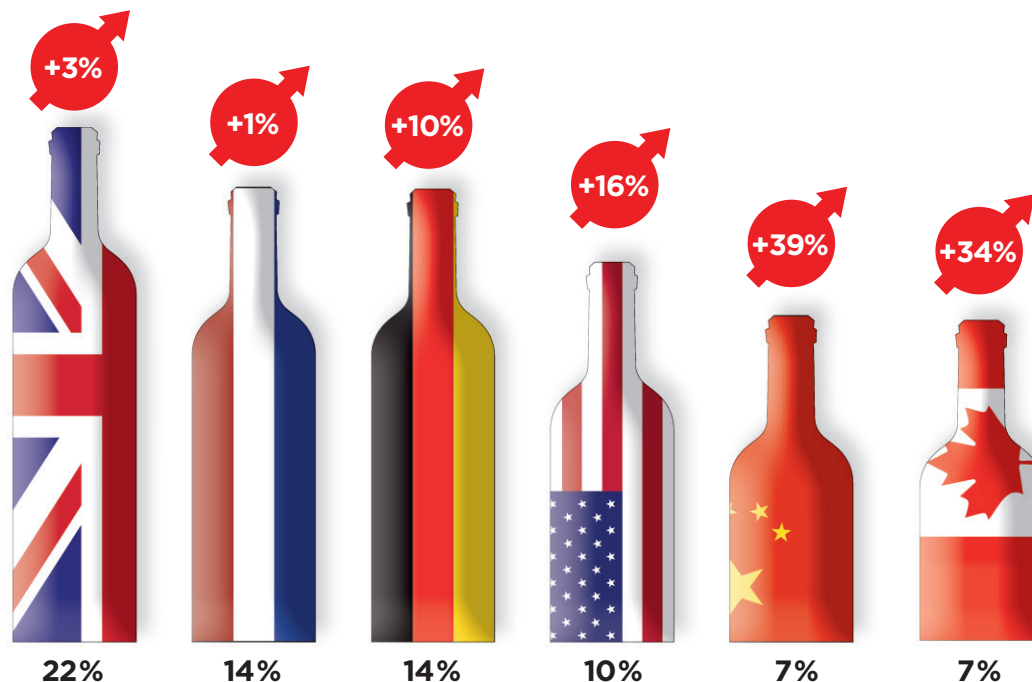
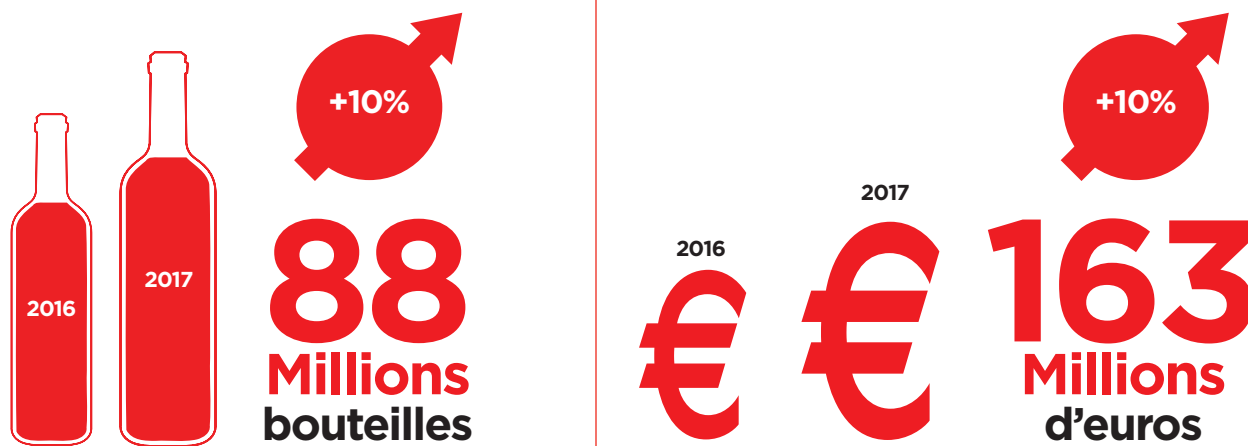
Entre 2016 et 2017, les progressions sont significatives.

⁽³⁾ Wine Marketing & Sales 2nd edition, Janeen Olsen

⁽⁴⁾ FranceAgriMer 2017

⁽⁵⁾ Business France 2017

**EXPORTATIONS DE VIN DE FRANCE CÉPAGE EN 2017
EN VOLUME ET EN VALEUR ET ÉVOLUTION VS. 2016 ⁽⁵⁾**



La demande en VIN DE FRANCE cépage progresse régulièrement chaque année et se pose, de façon cruciale, le défi de l'approvisionnement pour répondre à cette demande. Le leadership international de la France viti-vinicole se maintiendra uniquement si le sourcing appuyant la croissance de VIN DE FRANCE est suffisant.

⁽⁵⁾ Business France 2017

COMMENT ASSURER UN SOURCING DURABLE, ÉQUITABLE ET NÉCESSAIRE À LA CONQUÊTE DE PARTS DE MARCHÉ ? UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR VIN DE FRANCE !

La stratégie de l'ANIVIN DE FRANCE repose sur une équation gagnante simple : un sourcing équitable et durable pour gagner des parts de marché à l'export sera assuré si et seulement si des **vignobles dédiés éco-responsables** sont **mis en place** et les **parties prenantes s'engagent dans le temps**. Ce modèle économique garantit ainsi une visibilité économique à long terme à la production pour une viticulture durable et rentable, et un sourcing constant en quantité, qualité, prix, aux metteurs en marché.

En toute première étape, il y a lieu de mettre en œuvre des vignobles dédiés à VIN DE FRANCE dont les particularités reposent sur **6 leviers innovants** ⁽⁶⁾. Pour ce faire, l'ANIVIN DE FRANCE a créé un partenariat avec l'IFV - l'Institut Français de la Vigne et du Vin - pour accompagner la mise en œuvre des premiers vignobles pilotes avec Grands Chais de France et Evoc-Vinadeis.

« Le projet VIE est stratégiquement pertinent. Nous y participons car nous pensons qu'il permettra à VIN DE FRANCE de répondre à une demande croissante sur le segment prix cœur de marché des vins de cépages. La France ainsi pourra conserver son leadership face à la concurrence internationale. », explique Bertrand Praz, Directeur des achats et des vignobles - Grands Chais de France.

Pour Gérard Guiraud, Président de la Cave du Razés - EVOC *« L'implantation d'un vignoble de 500 ha dédié à la production de VIN DE FRANCE est un des principaux objectifs de notre plan stratégique d'entreprise « EVOC 2025 ». Notre adhésion au projet Vignoble Innovant et Eco-responsable est importante pour réussir l'implantation et la conduite de ce nouveau vignoble, démontrer la rentabilité de la production et pérenniser un approvisionnement du marché en VIN DE FRANCE. »*

⁽⁶⁾ « Guide pratique de viticulture innovante » Olivier Zebic, éditions Dunod pour le compte de l'ANIVIN DE FRANCE

VIN DE FRANCE : LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS VIGNOBLES PILOTES INNOVANTS, ÉCO-RESPONSABLES, DÉDIÉS ET RENTABLES

Qu'est-ce qu'un Vignoble Innovant et Eco-responsable ?

Véritable vitrine de l'innovation pour la filière vitivinicole, un Vignoble Innovant et Eco-responsable (VIE) est une approche de culture de la vigne proposant de nouveaux modèles de production rentables et compétitifs tout en protégeant l'environnement.

Le projet stratégique que porte aujourd'hui l'ANIVIN DE FRANCE est de favoriser la mise en place d'un modèle de viticulture innovant qui doit permettre, à terme, d'assurer des volumes suffisants au développement des marchés de VIN DE FRANCE (VDF), tout en répondant aux attentes sociétales en matière de développement durable.

L'ANIVIN DE FRANCE et son partenaire l'IFV se sont ainsi engagés à favoriser et à accompagner la mise en place de deux Vignobles pilotes Innovants et Eco-responsables dans le département de l'Aude, reposant sur 6 leviers d'optimisation : installation d'un vignoble dédié, choix des cépages, gestion de la fertirrigation, de l'entretien du sol, de la santé du végétal et développement de la mécanisation du vignoble.

LEVIER 1 : INSTALLATION D'UN VIGNOBLE DÉDIÉ

La possibilité de créer un vignoble de toute pièce, en choisissant le nombre de ceps à l'hectare, le mode de palissage, la hauteur, la longueur et la largeur des rangs, permet une adéquation entre le vignoble et la rentabilité économique.

BÉNÉFICES :

Optimisation de la mécanisation, longévité du vignoble, porte-greffe adapté au milieu et aux objectifs, parcelles adaptées au système de conduite VIE, réduction des coûts d'entretien, sécurisation des travailleurs.

LEVIER 2 : CHOIX DES CÉPAGES

La rentabilité des VIE est basée sur la production de VIN DE FRANCE issu de cépages français dits « internationaux » : Cabernet Sauvignon, Chardonnay, Merlot – identifiés sur l'étiquette. Cependant, la réglementation permet d'assembler à ces cépages 15% d'un autre cépage. L'ambition du VIE est de réserver une part de ces 15 % à du vin issu de cépages résistants aux maladies cryptogamiques.

BÉNÉFICES :

Réduction des intrants, choix des cépages adaptés au mode de conduite, expérimentation avec des cépages résistants, nouveaux profils organoleptiques, assurance d'une régularité de la production.

LEVIER 3 : GESTION DE LA FERTIRRIGATION

La fertirrigation, à savoir l'irrigation fertilisante en goutte à goutte de la vigne, en fonction de son stade de développement, est un outil très performant pour piloter le vignoble de manière compétitive et durable. Le rendement et le profil des raisins peuvent être maintenus selon les années plus sèches ou plus chaudes.

BÉNÉFICES :

Gestion de la ressource eau selon les besoins de la vigne, gestion optimisée des besoins nutritifs de la plante pour son équilibre, conduite du profil organoleptique, rendement et profil maintenus au cours des années, sécurisation des revenus des parties.

LEVIER 4 : ENTRETIEN DU SOL

Le VIE n'autorise pas l'utilisation d'herbicide sur la totalité de la surface du sol. Opter pour un enherbement et un désherbage mécanique plutôt qu'un désherbage intégral réduit de 60 % l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT).

BÉNÉFICES :

Préservation et accroissement de la matière organique dans le sol, préservation de la biodiversité, favorise la fertilité des sols et l'équilibre de la plante, portance des sols, économie de temps d'entretien.

LEVIER 5 : SANTÉ DU VÉGÉTAL

Dans un VIE, la protection phytosanitaire est raisonnée au strict besoin de la plante et des conditions climatiques. La présence de capteurs météorologiques sur le vignoble permet de réaliser la modélisation des maladies cryptogamiques de la vigne avec une précision à l'ilot cultural prêt. Cette information est transmise automatiquement au chef d'exploitation qui peut réagir quotidiennement en fonction des conditions météorologiques.

BÉNÉFICES :

Mise en place d'appareils de récupération et de traitement tels que les pulvérisateurs confinés, pilotage des traitements grâce aux technologies de pointe.

LEVIER 6 : DÉVELOPPEMENT DE LA MÉCANISATION DU VIGNOBLE

La configuration des parcelles d'un VIE - plane avec des rangs longs (200 à 400 m) - permet d'envisager une forte efficacité de la mécanisation. Elle favorise la mise en œuvre d'une taille en haie mécanisée qui permet d'équilibrer la vigueur avec le niveau de rendement.

BÉNÉFICES :

Régularité du niveau de rendement, nombre de grappes plus important et taille de baies plus petite : ratio favorable à l'élaboration de vin à haute expression aromatique sur le segment super-premium, réduction des plaies de taille avec potentiellement un impact favorable sur la limitation des maladies du bois, baisse du coût de production.

LE VIE, UNE VITICULTURE INNOVANTE RENTABLE

Voici les coûts de production moyens à l'hectare pour un Vignoble Innovant et Eco-responsable planté en Merlot par exemple.

Basés sur un modèle de production de type Vignoble Innovant et Eco-responsable, les coûts de production (vinification comprise) sont ainsi estimés à 6 958€/ha⁽⁷⁾ pour des rendements de 150 hl/ha, soit 20 tonnes/ha.

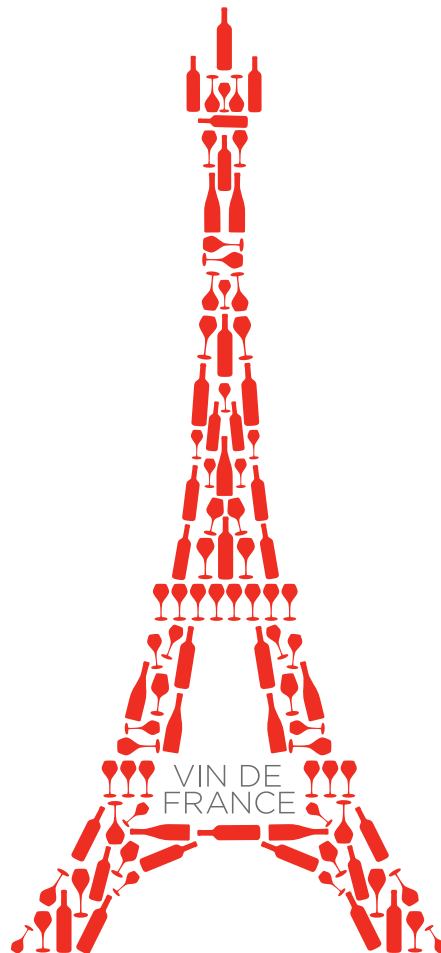
Ce modèle économique en VIN DE FRANCE peut assurer un **revenu à l'hectare de 9 000€**, soit une **marge minimale pour 30 hectares de 83 760 € par an** ⁽⁷⁾.

⁽⁷⁾ Exemple d'une exploitation de 30 hectares, taille mécanisée en haie, fertirrigation, coûts de l'installation amortis sur 20 ans, frais de vinification sur la base de 18€/hl.

LES DEUX VIGNOBLES PILOTES EN QUELQUES CHIFFRES

Projets	GRANDS CHAIS DE FRANCE	EVOC-VINADEIS
Localisation	Ouveillan - Aude	Bram - Aude
Surface	30 ha	30 ha
Année de plantation	2018	2019
Cépages	Chardonnay, Floréal (cépage résistant)	Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Merlot, Vidoc (cépage résistant)
Densité de plantation	2,5 m x 1 m	2,5 m x 1 m
Longueur des rangs	400 m	400 m
Volume	15 à 20 tonnes par ha	15 à 20 tonnes par ha

L'ANIVIN DE FRANCE vous invite à suivre ce modèle économique équitable de partage de la valeur.



Contact Presse ANIVIN DE FRANCE :

Muriel Nicolas - Mcom.N
06 07 08 36 61 - muriel.nicolas@mcomn.fr

Contact IFV :

Eric SERRANO, Directeur Régional Sud-Ouest
eric.serrano@vignevin.com

Contact GCF :

Frédéric GLANGETAS, Directeur Technique La Baume
fglangetas@labaume.com

Contact EVOC :

Olivier AMBRY, Directeur Cave du Razès / La Malepère
oambry@cave-razes.com